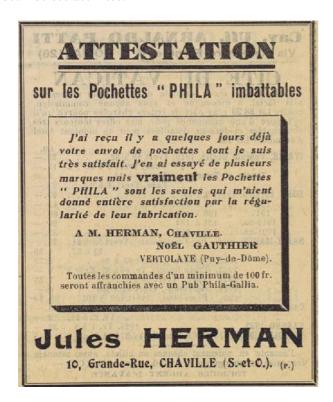
## Jules Herman, Chaville



Jules Herman, habitant Chaville, est passé à la postérité dans le petit monde de la philatélie essentiellement pour deux de ses activités.



**La première activité**, celle qui l'a fait connaître du grand public, c'est la commercialisation de la pochette « Phila ».

Sa naissance est annoncée dans l'Écho de la Timbrologie en 1915, page 116.

Elle y est qualifiée d « *Enveloppe diaphane* » et décrite en détail.

Elle ne sera « baptisée » pochette « PHILA » par son inventeur dans le courant de la même année ainsi que nous l'apprend ce même journal.

L'Écho 1918 page 137 nous annonce qu'elle se fait en plus de 2.000 modèles.

Cette pochette était destinée à remplacer l'emploi de charnière en particulier pour les timbres neufs. Cette invention est commercialisée par Jules Herman jusque dans les années 30.

Publicité dans l'Écho de la Timbrologie n° 815

De nos jours, on ne trouve que très rarement des collections dans lesquelles les timbres sont placés dans ces pochettes. Elles étaient censées éviter l'emploi des charnières et protéger les timbres. Malheureusement elles avaient tendance à rétrécir en fonction de la température et de l'hygrométrie ambiantes. Ce qui a parfois causé des dégâts irréversibles aux timbres contenus : dentelures pliées, plis cassants, adhérence au fond noir des pochettes. De plus pour pouvoir examiner le verso d'un timbre il était nécessaire de le sortir de la pochette, ce qui s'avérait une opération compliquée. Il me souvient d'un cinq francs Empire qui montrait au verso un réseau de lignes parallèles ; c'était le décalque peu lisible mais bien visible des mots « Jules Herman Chaville ».

De concert avec André Suarnet, négociant et éditeur philatélique de Provins, Jules Herman fait de la publicité pour ses pochettes sur les bords de feuilles d'une série du carnet Jeanne d'Arc en 1929.



Ce carnet n° 257 C14 du catalogue Yvert est un carnet privé tiré à 1000 exemplaires. Il était vendu à Provins.

Dans sa publicité il indique affranchir les envois des commandes supérieures à 100 fr. avec des timbres avec pub

## La seconde activité : Les falsifications Croix Rouge

En 1914 six cent mille timbres français sont surchargés + 5 c par l'Atelier des Timbres-Poste du boulevard Brune à Paris. C'est la première surcharge effectuée à l'Atelier, aucun timbre ne présente de variété.

Certaines colonies imitent la Métropole avec des surcharges effectuées localement sur des timbres de dix centimes

En 1915 l'Atelier des Timbres-Poste effectue des surcharges pour un certain nombre de colonies. Tous les timbres surchargés, dont les tirages sont assez conséquents, devaient être mis hors cours le 1 avril 1921. Curieusement les émissions coloniales se voient « gratifiées » de surcharges doubles ou renversées.







Trois belles variétés sur timbres de la Côte d'Ivoire







Quelle explication pour le timbre de gauche ?

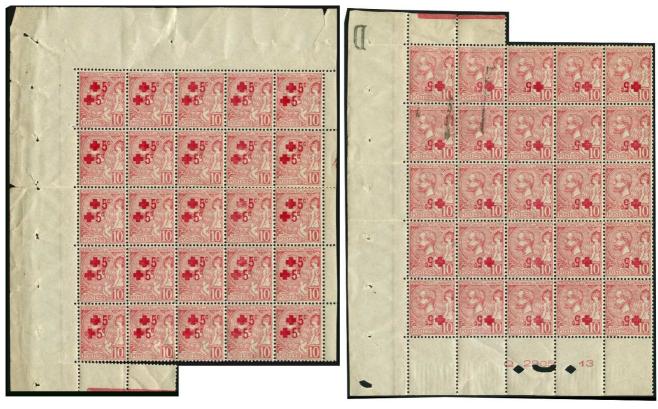
Haut Sénégal et Niger

L'Écho de la Timbrologie de 1918 relate page 500 « L'Écho postal annonce que l'on voit circuler en ce moment des timbres de Croix Rouge de France et des Colonies françaises avec la surcharge + 5 c. à l'envers. Renseignements pris à bonne source, notre confrère se dit en mesure d'affirmer que ces timbres sont sans valeur, étant l'œuvre d'exploiteurs sans scrupules. »





Lettre recommandée de Monaco du 29 février 1920, le timbre de droite porte une fausse surcharge renversée. La lettre a réellement circulé. A noter la signature « Herman » en bas à gauche de l'enveloppe.



Deux belles fabrications en panneaux de vingt-cinq.

« Depuis quelque temps circulent sur le marché philatélique de nombreuses variétés des timbres de la Croix Rouge suivantes : France, Semeuse +5 sur 10 avec surcharges dans toutes les positions, renversées, doubles etc. ; Tunisie 15 c, Port Saïd, Alexandrie avec double croix ; etc. et la série en cours de Tunisie, couleurs non modifiées, surchargée croix rouge.

La Chambre Syndicale des Négociants en timbres-poste informe les collectionneurs que toutes ces variétés, et beaucoup d'autres, sont dues à l'industrie privée et n'ont aucune valeur philatélique. » L'Écho de la Timbrologie n° 581 page 63, janvier 1920.

Lettre similaire à celle de Monaco ; à noter que le timbre a été mis hors cours le 1° avril 1921.











Authentique

n'ait pas plus d'adeptes parmi elles. Il y a là un petit problème de psychologie qui tentera peut-être la verve de quelque philosophe, lecteur de *l'Echo de la Timbrologie*.

## Note sur certaines variétés de Calédonie

La Société Philatélique Havraise nous communique une note qu'elle vient de recevoir de Nouméa :

La Poste de Nouméa a reçu, tout dernièrement, deux cents enveloppes affranchies avec des timbres de la Croix Rouge, de Nouvelle-Calédonie, neufs, émission de France (n° 111). Tous présentaient des particularités : double surcharge dans des positions diverses, double croix, etc.

L'expéditeur de ces enveloppes priait le receveur de bien vouloir oblitérer et recommander ces deux cents enveloppes pour les lui retourner par courrier. Le receveur, pensant que, comme d'habitude, ces timbres provenaient d'achats faits directement au bureau des Timbres du Ministère des Colonies, fit ce qui lui était demandé et retourna en recommandé les deux cents enveloppes.

Nous avons échangé, depuis lors, quelques idées à ce sujet. Nous nous étonnons que le Bureau du Ministère conserve et vende en France toutes les variétés, ne nous envoyant ici que les timbres ordinaires. Jamais on n'a vu une double Croix Rouge en Calédonie.

De plus, je vois que des maisons de commerce auraient surchargé de Croix-Rouges fantaisistes, des timbres de France et de Tunisie. Je crains fort que ce ne soit la même chose dans le cas actuel, et que ces deux cents croix rouges variées ne soient fausses. Malheureusement elles sont maintenant authentifiées par les oblitérations de la Poste locale.

Autre chose: Les surcharges de 5 c. sur 15, violet (nº 113) ont été faites à Nouméa devant une Commission de contrôle; il y a eu quelques timbres surchargés à l'envers, mais fort peu.

Pas un seul de ces timbres à l'envers n'a été vendu au guichet; personne n'a pu en acheter au Ministère puisque la surcharge est locale. Les marchands de timbres de France ont tous envoyé des mandats ici pour en avoir des collections; on les leur a envoyées, mais il ne paraît guère possible ni probable qu'il s'y soit trouvé des feuilles entières de surcharges renversées. Cependant je vois des annonces offrant le n° 413, surcharge renversée, à 600 frs le cent. N'y a-t-il pas là quelque chose de bien louche? Et mème ne peut on craindre que la surcharge droite ait été imitée aussi, en présence du nombre considérable de ces timbres qu'on offre maintenant, alors que l'émission, très limitée, a été épuisée en un mois?

On peut se demander comment Jules Herman faisait pour obtenir des lettres recommandées de diverses contrées.

La réponse est dans l'extrait de l'Écho de la Timbrologie 1921 page 135, reproduit ci-contre



L'auteur n'hésitait pas à signer ses chefs d'œuvre...



Magnifique fabrication.

En fait sur toutes ces falsifications, toutes les surcharges sont fausses. Herman se procurait des feuilles de timbres en cours, sans surcharge, puis il apposait ou faisait apposer les surcharges fausses. Il n'y a donc pas de différence entre les surcharges. Il était facile pour n'importe quel imprimeur de se procurer les caractères: + 5 c.

Comme le montrent les deux blocs de » Monaco, les fausses surcharges étaient effectuées en grands blocs ou en feuilles.

Jules Herman achetait les timbres sans surcharge à Paris - les timbres des colonies y étaient en vente souvent même avant d'arriver dans leur pays de destination. Il fabriquait timbres et enveloppes à lui adressées. Ces enveloppes lui étaient retournées recommandées et lui servaient de preuve de l'authenticité de ses variétés. Il semble n'avoir falsifié que des timbres dont les surcharges étaient apposées à l'Atelier des Timbres-Poste de Paris. On peut supposer qu'il a aussi fabriqué des timbres « normaux » afin que ses « variétés » en aient le même aspect.

L'examen de diverses variétés provenant de plusieurs colonies amène à penser qu'il serait judicieux de se pencher sur celles actuellement cataloguées. Il y aurait sans doute des révisions déchirantes à faire...